Bulletin d'information du 11 octobre 2021

Jacques Delon, président, accueille les nombreux participants et souhaite la bienvenue à trois nouvelles copropriétés ainsi qu'à huit adhérents à titre personnel.

Il déplore l'absence des élus, pourtant invités à notre réunion. Depuis la dernière assemblée, votre CIQ est intervenu dans plusieurs domaines :

Sécurité

Rendez-vous avec le responsable de la tranquillité publique à la mairie centrale : Nous demandons, depuis le mois de mai, un rendez-vous avec M. Ménétrier, responsable de la tranquillité publique : Sans succès à ce jour!





<u>Squatt sur les plages</u>:

Un constat d'impuissance : la police « ne dispose pas assez de moyens pour traiter ce problème ! ».

Ou sont les 56 policiers envoyés en renfort ? En attendant, le « spectacle » continue!

Circulation et stationnement



Entrée charnetière 93 rue du cdt Rolland :

Le propriétaire a été mis en demeure en février dernier. Les travaux de mise en conformité seront engages d'office par la métropole et facturés au contrevenant s'il ne régularise pas sa situation.



Echafaudage rue Paradis:

Cette installation est en place depuis plus de deux ans !

Non sans mal, nous avons obtenu la mise en conformité de l'échafaudage et les travaux ont (enfin!) repris.



Fleuriste place Sicard: A notre demande, la mairie du 6/8 a fait contrôler ce commerçant par le service des emplacements. Il a été verbalisé, avec mise en demeure de se mettre en conformité...Sans changement apparent à ce jour!

Trottinettes et vélos électriques

Il y en a de plus en plus. Vivement la mise en place d'une nouvelle règlementation plus contraignante avec verbalisation systématique!



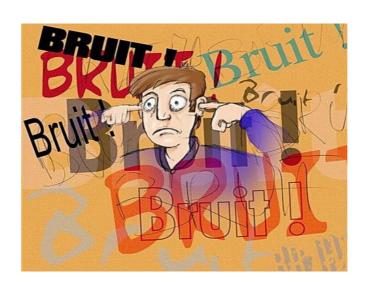
Avenue Ferdinand Flotte



Document du géomètre expert à l'appui, nous avons demandé à la Métropole et au département de remettre cette voie en libre circulation. A ce jour, rien ne bouge...

Faut-il en arriver à un recours en justice ?

Nuisances sonores



Cabane des amis : Cet établissement s'est vu infliger une fermeture administrative de 8 jours en août dernier avec mise en surveillance par la police.

Les festivals sur la plage en 2021



-2 et 3 juillet delta festival

-16,17, 18, 19, 20, 21, 22 juillet beach soccer

-21, 22 août Marsatac à Borely

-27, 28, 29 août Delta festival

La palme d'or revient à Marsatac, en terme de nuisance sonore qui ont été perçues jusqu'à Gratte-semelle. !

Nous avons épuisé tous les recours possibles auprès des élus et en particulier du maire monsieur **Payan** car c'est son bureau qui gère les festivals auprès de la police administrative, de la préfète de police, des services de santé, de la métropole et de la région pour leur demander de faire respecter le décret 2017-1244 en matière de nuisances sonores.

Personne n'a répondu à nos courriers et les normes acoustiques nocturnes ont été largement dépassées avec la complicité des pouvoirs publics!

À part Delta festival dont l'étude d'impact est très discutable, personne n'a voulu nous transmettre les études d'impact qui sont primordiales car ce sont elles qui déterminent la puissance sonore au départ de la scène pour rester dans la légalité (plus 3 décibels maxi).

Nos élus semblent se désintéresser des nuisances sonores générées par les festivals. En effet, Marsatac a signé avec la direction des parcs et jardins un arrêté temporaire pour l'occupation de Borély et la seule référence aux nuisances sonores se base sur un arrêté préfectoral de 2012 qui, lui même se base sur l'article 5 ci-après :

« Par application de l'arrêté du 23 10 2012 les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité où répétition ». Alors qu'il existe le décret de 2017, plus contraignant pour les organisateurs les responsables des lieux. Une pétition des adhérents

riverains de la plage a été ouverte sur internet concernant entre autres les nuisances sonores. A ce jour, cette pétition a été signée par plus de 500 personnes.

Il faut exiger de la part des pouvoirs publics, mairies, métropole, département et région qui subventionnent les activités musicales sur la plage de faire signer une charte qui devra :

- respecter le décret 2017-1244.
- -présenter une étude d'impact réalisée par une société d'ingénierie acoustique indépendante
- -assortir toute demande de subvention d'une clause qui respecte scrupuleusement le décret 2017-1244 avec des sanctions (remboursement de la subvention, interdiction d'organiser la manifestation...) contre les manquements.

Nous enverrons cette charte à tous les organismes publics susceptibles d'octroyer des subventions.

Il serait grand temps que nos élus prennent au sérieux les nuisances sonores ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Cadre de vie



Ces climatiseurs qui nous arrosent : Cette situation, (qui peut se révéler dangereuse pour les personnes âgées) ne semble pas faire partie des priorités de la mairie!

Food-trucks: Des dégâts collatéraux (saleté, papiers gras, bruit des groupes électrogènes) ...

Parc Valbelle:



Un projet de rénovation est en cours.

Une réunion sur place a été récemment organisée avec les responsables du projet.

A surveiller de très près...

Avant de vous écouter, de répondre à vos questions ou d'en prendre bonne note, ous vous rappelons que notre site vous permet de vous informer en temps réel aux adresses https://ciq-saint-giniez-prado-plage.fr/actuellement/
Mais aussi de nous faire part de vos difficultés, ou de nous donner toutes informations utiles à nos adhérents:

https://ciq-saint-giniez-prado-plage.fr/contacter/

Nous avons gardé du temps pour noter vos questions et tenter d'y répondre :

- -Rodéos sauvages des motos sur le 2° Prado et la promenade Pompidou
- -Une villa, voisine du consulat de Sao Tomé organise régulièrement mariages et fêtes sans respect du décret de 2017 sur les nuisances sonores.
- -Quel sera l'impact en matière de circulation, du projet de création d'un rondpoint à la sortie de l'avenue du Cdt Rolland ?
- -Une statue de Rimbaud, sur la plage Prado nord a été taguée!

-La signalisation au sol des passages protégés et pistes cyclables est illisible.



Comme à l'accoutumée, nous avons clôturé notre réunion par un apéritif convivial. Un grand merci à Régine Julien pour ses oreillettes et tuiles « format covid »!

Rendez-vous le lundi 13 décembre à 18 heures, Centre Cadenelle 15 avenue de la Cadenelle pour notre dernière réunion d'information de l'année, avec dégustation de Sancerre et champagne par la famille Godon.